

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

19U14

Rendu exécutoire
le



PLAN DES SERVITUDES

Date d'origine :

Août 2017

6b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **8 Septembre 2016**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **28 Septembre 2017**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

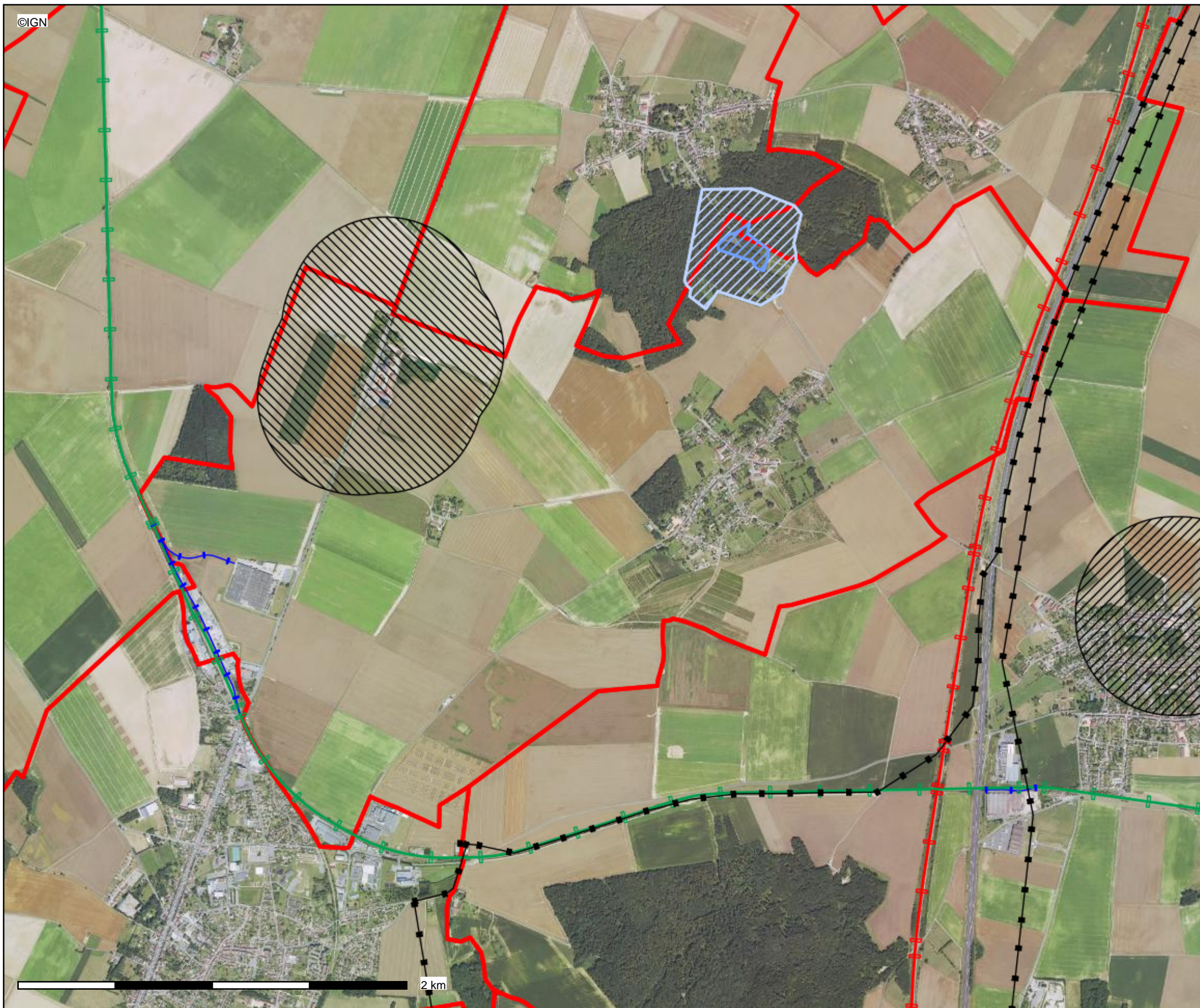
Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Les Servitudes d'Utilit Publique



Conception : DDT 60
Date d'impression : 17-08-2016



- Limites départementales
- (AS1) Périmètre de protection Rapproché captage AE
- (AS1) Périmètre de protection Eloigné captage AEF
- (AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique
- classés
- inscrits
- (I4) Lignes électriques
- (T1) Voies ferrées
- LGV
- Ligne principale
- autre
- autre
- Communes

Description :
Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci tant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).